

DATE DE PUBLICATION : 20 mai 2020

MEDIATION NATIONALE DU CREDIT

Le Médiateur national

Délégation de signature

Vu l'accord de place entre l'État, la Banque de France, l'IEDOM, l'IEOM, la Fédération bancaire française et l'Association française des sociétés financières en date du 16 juillet 2018 ;

Délégation permanente est donnée à MM. Raymond de PASTOR, Jean-Michel POURCHON et M^{me} Béatrice RAOULT-TEXIER, médiateurs délégués, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, toute convention ainsi que tout document de nature à engager le Médiateur national du crédit, dans la limite de 25 000 euros (HT), relatifs à l'exercice des activités de la Médiation national du crédit.

Fait à Paris, le 18 mai 2020

Frédéric VISNOVSKY